

Double-sens cyclable en rues « étroites »

Perpignan (66)

Cette fiche est destinée à donner une information rapide.

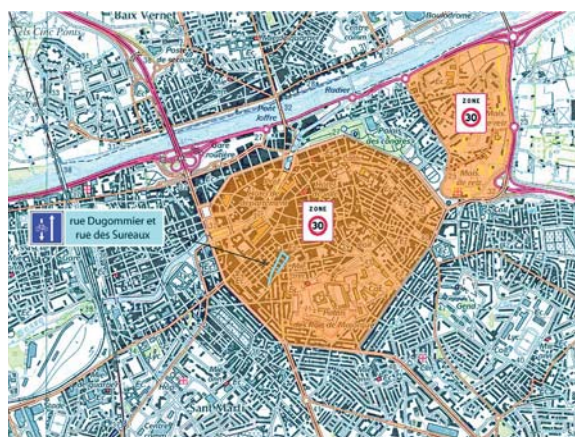
La contrepartie est le risque d'approximation et la non exhaustivité.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages cités en référence.

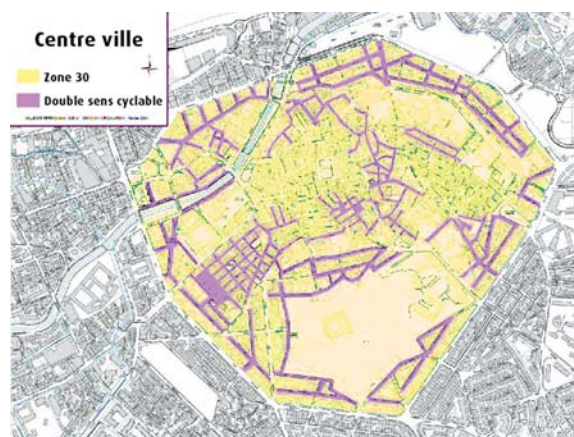
La ville de Perpignan a entrepris depuis plusieurs mois une politique de développement de zones de circulation apaisée.

C'est ainsi qu'une partie de son centre ville (une première zone située à l'intérieur des boulevards et une deuxième légèrement à l'est), est passée en zone 30.

Le linéaire de rues concerné est de 32 km pour les deux zones. La mise à double-sens cyclable peut prendre diverses formes (par exemple, marquage séparatif ou simples pictogrammes) suivant leurs caractéristiques.



Source : CETE Méditerranée



Source : CETE Méditerranée

Poursuivant la logique de cette politique d'apaisement des vitesses et d'insertion des modes de déplacement doux, elle a commencé la généralisation des double-sens cyclables à l'intérieur de ces zones en janvier 2011.

Cette mise en conformité progressive avec le code de la route apporte de la cohérence avec le projet de zone de circulation apaisée.

Parmi ces rues, certaines sont étroites comme la **rue Dugommier** ou la **rue des Sureaux** ce qui n'a pas empêché la ville d'appliquer sa logique, pour aboutir à un ensemble homogène et compréhensible par les usagers.



Certu 2011 / 07



Rue Dugommier

La rue Jacques Dugommier était une voie de desserte locale à sens unique depuis la rue Grande-la-Monnaie jusqu'à la rue du lieutenant Prunéta et fait partie d'un quartier en Zone 30.



Source : CETE Méditerranée

Statut	Zone 30
Largeur	3,00 m
Linéaire	225,00 m
Trafic	783 véh/j
V85	38,3 km/h
V50	20,0 km/h



Source : CETE Méditerranée



Source : CETE Méditerranée

Rue des Sureau

La rue des Sureau était une voie de desserte locale à sens unique depuis la rue Grande-la-Monnaie jusqu'à la rue du lieutenant Prunéta.



Source : Ville de Perpignan - Bernard Figuéras

Statut	Zone 30
Largeur	3,30 m
Linéaire	128,00 m
Trafic	116 véh/j
V85	27,7 km/h
V50	16,3 km/h



Source : CETE Méditerranée



Source : CETE Méditerranée

Certu

Centre d'Études
sur les réseaux
les transports
l'urbanisme et
les constructions
publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon
Cedex 06
tél : 04 72 74 58 00
fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Fonctionnement

Depuis la mise en place des double-sens cyclables dans la zone centre, aucun incident mettant en cause un cycliste n'est à ce jour à déclarer. La mesure a été bien acceptée par les riverains

et les usagers de façon globale, la mairie n'enregistre pas de plainte particulière sur le sujet. Les trafics plutôt faibles de ces deux rues contribuent à ce bon fonctionnement.

Communication

La ville de Perpignan a mis en œuvre une communication à la hauteur du changement en distribuant 10 000 exemplaires d'une plaquette dans la ville.

Des réunions ont été programmées dans les mairies de quartier pour informer les usagers de la mise en place de la zone 30 et des double-sens cyclables.

De plus, la ville a aussi largement communiqué par le biais de son site internet et de son magazine municipal.

Des entretiens ont été accordés aux associations d'usagers et de riverains.



Références bibliographiques

- « Recommandations pour les aménagements cyclables »
- Lyon CERTU, version mise à jour en septembre 2008
- « Signalisation des aménagements cyclables »
- Lyon CERTU, mai 2004

La série « Fiche Vélo » a été réalisée par les groupes de travail du RST pilotés par le Certu. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Ce document ne peut pas engager la responsabilité de l'Administration.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur le site du Certu (<http://www.certu.fr>).

© Certu 2011
La reproduction
totale ou partielle
du document doit être
soumise à l'accord
préalable du Certu.

Maquette & Mise en Page :
Antoine Jardot
DADT - VIA
CETE Normandie Centre
02 35 68 89 33

AUTEUR DE LA FICHE

Jérôme Cassagnes
Cete Méditerranée
04 67 20 90 44
jerome.cassagnes@developpement-durable.gouv.fr

CONTACTS

Bernard Figuéras
Ville de Perpignan - DEU / Division Circulation
04 68 66 30 69

VOTRE CONTACT AU CERTU

Thomas Jouannot
04 72 74 58 69
thomas.jouannot@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat : 04 72 74 59 61
voi.certu@developpement-durable.gouv.fr

Mais également les correspondants vélos des CETE :
Est (F. Tortel), Lyon (J. Laville),
Méditerranée (J. Cassagnes), Nord-Picardie (B. Deboudt),
Normandie Centre (J.C. Poreau), Ouest (G. Blanchard),
Sud-Ouest (M. Louveau), DRIEA (J.F. Durand).